

« DECLARATION SOCIALE » GROUPE CDC

Le Groupe Caisse des Dépôts déclare et confirme qu'en tant que groupe socialement responsable, il est attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ou les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont la Caisse des dépôts est signataire.

Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de l'action du Groupe en matière de responsabilité sociale.

En vertu de la présente déclaration sociale, le Groupe affirme sa volonté de respecter :

- **La diversité et la non discrimination**, par une politique de gestion des Ressources Humaines respectueuse des individus et valorisant la pluralité des talents et des compétences, tout en veillant à garantir l'égalité des chances et de traitement, dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail, notamment en proposant des rémunérations et avantages équitables à ses employés.
- **La santé et la sécurité**, en assurant à son personnel un milieu de travail conforme aux normes nationales d'hygiène et de sécurité des pays d'implantation du Groupe, et de mener les meilleurs efforts de conformité dans ce but.
- **La liberté et droits de l'homme**, à la fois parmi les employés, en développant les actions favorisant la liberté de créer des associations et/ou des organisations syndicales, la représentation des salariés et le droit à la négociation collective, et auprès de ses clients, fournisseurs et prestataires de services afin de ne pas être, directement ou indirectement, le complice involontaire de violations des droits de l'homme, notamment toutes formes de travail forcé ou obligatoire dont le travail des enfants.
- **Le souci de l'impact territorial**, en mesurant autant que possible les apports et impacts aux territoires d'implantation et d'activités du Groupe, en contribuant à la promotion de l'éducation et de la culture, de la santé, et du respect des droits humains dans chacun de ces territoires.